

# Assistant(e) Expertise bâtiment (Présentiel + E-learning)

**DURÉE**

7,25000 jours (soit 58 heures)

**PRIX**

2 250 € par participant

Soit 2 700 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

Toute personne désirant assister un Expert en amiable, assurance, judiciaire.

**PRÉREQUIS**

Après examen du dossier (CV, motivation et exposé du projet professionnel) et entretien

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender le vocabulaire et les techniques de construction des bâtiments (Gros-oeuvre et Second-oeuvre)
- Participer à l'analyse des demandes d'expertises en bâtiments
- Identifier des cadres et des objectifs d'expertises
- Structurer des déroulements de missions d'expertises
- Préparer et participer à l'organisation des missions d'expertises en bâtiments
- Suivre des missions d'expertises en bâtiments
- Respecter strictement les règles déontologiques la neutralité et le principe de contradiction
- Collecter et sélectionner des données, participer à l'analyse des résultats de contrôles et d'investigations
- Réaliser l'ensemble des tests, des prélèvements et/ou des mesures nécessaires
- Rédiger des pré-rapports et des rapports d'expertises en bâtiments
- Identifier des possibilités d'arbitrages

**PROGRAMME**

- Vocabulaire et technique de construction des bâtiments (gros-oeuvre)
- Vocabulaire et technique de construction des bâtiments (second-oeuvre)
- Réception de travaux
- Pathologies de la construction
- Chronologie et processus des opérations d'expertise
- Le principe du contradictoire



- OPALEXE
- Taxation
- Responsabilité civile, pénale et administrative
- Comprendre l'assurance et ses acteurs
- Les caractéristiques du contrat d'assurance
- Convention IRSI
- Convention IRSA
- Assurance catastrophes naturelles CAT NAT
- Rédaction d'un rapport d'expertise

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Formation également dispensée en mixte (**modules en salle + modules en distanciel**)

